Ministère
de l'Économie,
de l'Innovation
et de l'Énergie
Québec

Bureau du sous-ministre et Secrétariat général

**PAR COURRIEL**

[redacted]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 4 juin 2024 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

> *« toute correspondance, documents, lettres, courriels, analyses, mémos, plans, échanges, budgets, présentations et autres que ce soit au sein du ministre de l'Économie, Innovation et Énergie et / ou avec des groupes tiers quant à l'enjeu du prix de l'essence et ses possibles ramifications réglementaires (concurrence, prix plancher, transparence, etc) et ce, du 1er janvier 2022 à aujourd'hui.»*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents quant à votre requête. Vous trouverez ci-joints ceux pouvant vous être transmis.

D'autres documents accessibles détenus par le Ministère ont déjà fait l'objet d'une diffusion. En effet, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous informons qu'ils sont disponibles sur les sites Web suivants :

MRC du Rocher-Percé - Procès-verbaux (procès-verbal du 18 octobre 2023)
MRC de la Haute-Gaspésie - Procès-verbaux (procès-verbal du 10 octobre 2023)
Régie de l'énergie - Avis de la Régie
Régie de l'énergie - Prix des produits pétroliers
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie - Étude sur le marché de la vente au détail de l'essence au Québec

Toutefois, d'autres documents ne sont pas accessibles. Ainsi, nous ne divulguerons pas de documents qui contiennent, en substance, des informations ayant des incidences sur l'économie et sur les décisions administratives ainsi que des documents au stade d'ébauche, notes préparatoires ou autres documents de même nature ou protégés par des droits de propriété intellectuelle. Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 9, 12, 14, 22 à 24, 34 et 37 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, d'autres documents relèvent d'un autre organisme, soit la Régie de l'Énergie. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents au sein de cet organisme :

710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Téléphone : 418 691-5656
Télécopieur : 418 646-6497

Me Véronique Dubois
Accès aux documents
Secrétaire de la Régie de l'énergie
500, boul. René-Lévesque O., 5e étage #5.100
C.P. 43
Montréal (QC)  H2Z 1W7
Tél. : 514 873-2452 #7235
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [redacted], l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard
Responsable de l'accès aux documents

## AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

### RÉVISION

**a) Pouvoir**

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

**Québec**
525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

**Montréal**
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

**b) Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

**c) Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

### APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

**a) Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

**b) Délais et frais**

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

**c) Procédure**

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

## Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

**9.** Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

**12.** Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

**13.** Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

**14.** Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.
Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet

d’emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d’emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**23.** Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d’un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

**24.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d’entraver une négociation en vue de la conclusion d’un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

**34.** Un document du bureau d’un membre de l’Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l’Assemblée n’est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d’un document du cabinet du président de l’Assemblée, d’un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l’article 124.1 de la Loi sur l’Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d’un ministre visé dans l’article 11.5 de la Loi sur l’exécutif (chapitre E-18), ainsi que d’un document du cabinet ou du bureau d’un membre d’un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d’un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l’exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

**48.** Lorsqu’il est saisi d’une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d’un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l’article 47, indiquer au requérant le nom de l’organisme compétent et celui du responsable de l’accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l’article 45 ou par le deuxième alinéa de l’article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

**De:** Juneau, Nicolas (SITE)
**Envoyé:** 1 décembre 2022 08:23
**À:** Brosseau, Xavier (SITE)
**Cc:** Labrecque, Martin (SITE); Koucham, Lahcen (SITE)
**Objet:** TR: Veille médias MRNF - 30 novembre - 15 h 17

Québec

Trois articles/reportages sur prix de l,essence

Disparité du prix de l'essence, comprendre ce qui ne peut être compris (Commentaire : 5 min 20)
https://cdn.cogecolive.com/prod-20221130/essence_1669810556625973.mp3
L'essence encore trop cher en Gaspésie et de loin...
http://www.radiochnc.com/nouvelles/item/l-essence-encore-trop-cher-en-gasp%C3%A9sie-et-de-loin.html
Autre baisse du prix de l'essence en Abitibi-Témscamingue
https://www.iheartradio.ca/energie/energie-rouyn/nouvelles/autre-baisse-du-prix-de-l-essence-en-abitibi-temscamingue-1.18863103
Un citoyen exige l'interdiction du chauffage au gaz à Boucherville

**De:** Jean-Pierre D'Auteuil
**Envoyé:** 16 mai 2024 16:21
**À:** Mathieu St-Amand; Florence Lavictoire; SG-communication; Pierre Bouchard; Jonathan Granger; Andrea Vallejos; Caroline Otis; CentreDeDoc@regie-energie.qc.ca; Claudia Dupont; Denise Bordeleau; Dominique Deschênes; Jacinthe Légaré-Laganière; Joëlle Courtemanche-Brochu; Marie-Noël Breton; Martin Aubé; Mathieu Payeur; Maude Chabot-Pettigrew; Maude Grenier-Hamel; Maxime Alexandre; Nicolas Juneau; Nizar Bouguerra; Pascal Perron; Philippe Thellen; Xavier Brosseau
**Cc:** Chantale Rhéaume; Agathe Fradette; Marilyne Audet
**Objet:** Prix de l'essence

PVI

**QMI, Stéphanie Martin : Prix de l'essence: «On se fait avoir», clame Marchand**
Le maire de Québec refuse par ailleurs de fermer la porte à l'imposition d'une taxe sur l'essence
Bruno Marchand constate qu'à Québec, «on se fait avoir» sur l'essence, qui est 4 cents plus chère qu'ailleurs en moyenne, mais refuse par ailleurs de fermer la porte à l'imposition d'une éventuelle taxe sur l'essence. […]
https://www.journaldequebec.com/2024/05/16/prix-de-lessence--on-se-fait-avoir-clame-marchand

**La Presse, Charles Lecavalier : « Il faudrait monter » les taxes sur le carburant, croit Fitzgibbon**
(Québec) Le ministre de l'Énergie Pierre Fitzgibbon croit qu'il faudrait hausser la taxe sur l'essence. Il a fait sa déclaration à la toute fin d'une conférence de presse où il annonçait l'abolition du prix plancher du carburant. […]
https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-05-16/il-faudrait-monter-les-taxes-sur-le-carburant-croit-fitzgibbon.php

**Le Devoir, François Carabin : Fitzgibbon croit qu'il faut rehausser la taxe sur l'essence**
Le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, mise sur davantage de transparence pour réduire les écarts de prix à la pompe à travers le Québec, mais considère en parallèle que la taxe sur l'essence n'est pas assez élevée à l'heure actuelle. […]
https://www.ledevoir.com/politique/quebec/813038/fitzgibbon-croit-il-faut-rehausser-taxe-essence

**SRC, Louis Gagné : Prix de l'essence : Québec veut plus de transparence et de concurrence**
Le gouvernement Legault étudie la possibilité d'obliger les stations-service à communiquer quotidiennement à la Régie de l'énergie les modifications au prix de l'essence affiché à la pompe. Cette transparence accrue contribuerait selon lui à rendre le marché plus compétitif. […]
https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2073284/etude-vente-essence-detail-quebec

---

**Jean-Pierre D'Auteuil** | Responsable des relations médias
Service des affaires publiques et des communications numériques
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
**418 691-5698**, poste **4868** - **1 866 680-1884** - **www.economie.gouv.qc.ca**

**De:** Jean-Pierre D'Auteuil
**Envoyé:** 16 mai 2024 14:31
**À:** Mathieu St-Amand; Florence Lavictoire; SG-communication; Pierre Bouchard; Jonathan Granger; Andrea Vallejos; Caroline Otis; CentreDeDoc@regie-energie.qc.ca; Claudia Dupont; Denise Bordeleau; Dominique Deschênes; Jacinthe Légaré-Laganière; Joëlle Courtemanche-Brochu; Marie-Noël Breton; Martin Aubé; Mathieu Payeur; Maude Chabot-Pettigrew; Maude Grenier-Hamel; Maxime Alexandre; Nicolas Juneau; Nizar Bouguerra; Pascal Perron; Philippe Thellen; Xavier Brosseau
**Cc:** Li-Ann Laverdière; Gabriel Laflamme
**Objet:** Prix de l'essence

PVI

**QMI, Marc-André Gagnon : Essence trop chère: Fitzgibbon envisage d'abolir le prix plancher, plutôt que de fixer un plafond**
Un rapport confirme des prix élevés de l'essence dans la Capitale Nationale et en Chaudière-Appalaches
Pour faire diminuer le coût du litre à la pompe, le ministre Pierre Fitzgibbon envisage d'abolir le prix plancher de l'essence, plutôt que de fixer un plafond. C'est l'une des recommandations proposée par l'expert qu'il avait mandaté. […]
https://www.journaldequebec.com/2024/05/16/essence-trop-chere-fitzgibbon-envisage-dabolir-le-prix-plancher-plutot-que-de-fixer-un-plafond

**Le Soleil, Olivier Bossé : L'expert de Fitzgibbon recommande d'abolir le prix plancher sur l'essence**
Pour faire baisser la facture des automobilistes à la pompe, le consultant choisi par Pierre Fitzgibbon recommande au ministre d'abolir le prix plancher sur l'essence au Québec. Une application sur téléphone pour permettre aux consommateurs de mieux identifier les stations-service à bas prix aiderait aussi à atteindre cet objectif. […]
https://www.lesoleil.com/actualites/politique/2024/05/16/lexpert-de-fitzgibbon-recommande-dabolir-le-prix-plancher-sur-lessence-ZUVS2S32AFC7THQIULYBLCOSQQ/

---

**Jean-Pierre D'Auteuil** | Responsable des relations médias
Service des affaires publiques et des communications numériques
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
**418 691-5698**, poste **4868** - **1 866 680-1884** - **www.economie.gouv.qc.ca**

**De:** Xavier Brosseau
**Envoyé:** 17 mai 2024 11:24
**À:** Lahcen Koucham
**Objet:** TR: Prix de l'essence

PVI

**Entrevue de Patrick Gonzalez, professeur au Département d'économique de l'Université Laval :**
*Patrick Masbourian : Pierre Fitzgibbon a annoncé hier qu'il comptait abroger la Loi sur les produits pétroliers afin d'encourager la transparence et une meilleure concurrence sur le marché de la vente de l'essence. L'objectif, c'est de voir le prix du litre d'essence à la pompe diminuer. Quels ont été les constats de départ [de l'étude commandée par M. Fitzgibbon]?* Gonzalez : Il y a davantage de concentration dans le marché [de la vente au] détail de l'essence, notamment dans les régions de Québec [et de] Chaudière-Appalaches, [et] les marges [de profit ont] augmenté considérablement depuis 2022. *Masbourian : Ça veut dire moins de bannières, moins de détaillants et des prix à la hausse?* Gonzalez : C'est ça : plus de concentration. [Les] prix réagissent moins lorsque le prix du pétrole change. C'est ce qui expliquerait que les marges [de profit sont] plus élevées dans la région de Québec. *Masbourian : C'est un constat d'échec du prix plancher.* Gonzalez : Ça [ne fonctionne pas] depuis longtemps. *Masbourian : Le ministre [Fitzgibbon] annonce qu'on s'en débarrasse. Quelle conséquence ça va avoir?* Gonzalez : À mon avis, [il n'y aura] pas [de] grandes conséquences. Le prix plancher a été très rarement effectif. C'est quelque chose qui n'est pas présenté dans l'étude, mais on parle ici d'une industrie qui, si on doit croire tous les plans de transition énergétique, doit disparaître d'ici une quinzaine d'années. Malgré qu'on enlève cet encombre pour l'arrivée de concurrents, je ne m'attends pas à ce qu'il y ait une expansion de cette industrie. *Masbourian : Est-ce que moins de demande pour l'essence [en raison d'une hausse de la présence des véhicules électriques] va vouloir dire une baisse de prix?* Gonzalez : Je ne pense pas que ce soit aussi évident que ça. Toutes les stations-service ne disparaîtront pas. *Masbourian : On est devant un coup d'épée dans l'eau [avec l'abolition du prix plancher]?* Gonzalez : Ça ne peut pas nuire. L'idée du ministre, c'était [de dire] : « Ça ne coûte rien de [prendre] cette mesure qui a avait été suggérée plusieurs fois dans le passé ». Je ne m'attends pas à ce que ça ait un effet radical.
Tout un matin, SRC radio Montréal, 7 h 25
https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-un-matin/episodes/738186/rattrapage-vendredi-17-mai-2024

**Entrevue de Pierre-Olivier Pineau, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal :**
*Paul Arcand : Québec a mandaté un expert pour déterminer si l'impression dans certaines régions de payer l'essence beaucoup plus cher qu'ailleurs était fondée.* Pineau : Ce rapport est bien documenté et on voit très clairement que, dans certaines régions, les prix sont nettement plus élevés. Des marges vraiment plus importantes ont été observées dans la Capitale-Nationale, la Gaspésie et la Côte-Nord. On atteint [des marges] de 15 cents le litre, alors que partout ailleurs au Québec, c'est plus dix cents le litre. *Arcand : Comment on en arrive à une marge [plus élevée dans certaines régions]?* Pineau : Sur la Côte-Nord et en Gaspésie, il y a moins de volume et il faut que les détaillants rattrapent certains coûts avec des marges plus élevées. Il y a moins de concurrence aussi. Sans qu'il y ait de collusion explicite, on peut se mettre d'accord implicitement [et] augmenter les prix. [Les consommateurs] ont beaucoup investi dans des VUS et de gros camions, [donc] la demande [en essence est bien présente] et il n'y a pas beaucoup de flexibilité dans les modes de transport. [C'est la] même chose pour la Capitale-Nationale : ils ont lutté fort contre le tramway [et] ils sont prêts à payer cher pour un troisième lien, alors le message que ça envoie [aux stations-service], c'est : « On est prêts à payer pour l'essence, on achète de gros véhicules et on ne veut pas de transport en commun ». Les automobilistes se mettent otages par eux-mêmes de leurs choix de transport. Les détaillants se disent : « Les consommateurs achètent [de toute façon], alors on va garder les prix élevés ». *Arcand : M. Fitzgibbon a dit hier qu'on va abolir le prix plancher. C'est une bonne approche?* Pineau : [Ce n'est] pas clair de savoir si c'est une bonne approche ou pas. C'est certain que ça ne va pas régler le problème à court terme. On n'a pas un problème de bas prix, [mais] de prix élevés. Ça pourrait [toutefois] envoyer le signal à de gros distributeurs de créer une concurrence avec de bas prix. Le danger, c'est que ça fasse tellement mal à de petits détaillants que ça mène à la fermeture de stations-service. Là, on entrerait dans un cycle [où] on aurait moins de [concurrence]. Ça peut avoir un impact à moyen terme. *Arcand : M. Fitzgibbon a dit qu'on devrait augmenter la taxe sur l'essence. Évidemment, hier, il a tout de suite dit que ça ne se fera pas pour des raisons politiques. Si on met la politique de côté, [est-ce qu']il faut augmenter la taxe sur l'essence?* Pineau : C'est certain que oui. Il faut mieux le financer [le réseau routier] et ça doit venir des automobilistes, donc il faudrait augmenter la taxe. Après, il y a la transition énergétique : si on veut envoyer le signal qu'il faut passer à d'autres modes de transport, il doit y avoir un message envoyé aux consommateurs. Pour toutes ces raisons, c'est très important d'augmenter la taxe sur l'essence. *Arcand : On voit la part de marché grandissante des véhicules électriques et les revenus de la taxe sur l'essence vont diminuer. Ça va être remplacé par quoi?* Pineau : [Par] la taxe kilométrique. C'est très bien connu. Le ministère des Transports a déjà fait en 2019 des consultations et la première recommandation du rapport était [de mettre] une contribution kilométrique à tous les véhicules. C'est ce que le Comité [consultatif] sur les changements climatiques a dit pour le transport de marchandises [aussi]. Il faut une taxe kilométrique. C'est la seule solution. Il faut que les utilisateurs des routes paient pour l'usage des routes.
Puisqu'il faut se lever, 98,5 FM, 7 h 52
https://www.985fm.ca/audio/626376/prix-de-l-essence-des-marges-vraiment-plus-importantes-ont-ete-observees

---

**Jean-Pierre D'Auteuil** | Responsable des relations médias
Service des affaires publiques et des communications numériques
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
**418 691-5698**, poste **4868** - **1 866 680-1884** - **www.economie.gouv.qc.ca**

**De:** Xavier Brosseau
**Envoyé:** 17 mai 2024 08:12
**À:** Lahcen Koucham; Andrée-Anne Côté-Jinchereau
**Objet:** TR: Prix de l'essence
**Pièces jointes:** Essence - Fitzgibbon et les taxes 17 mai 2024.pdf; Essence - le prix plancher dans le viseur 17 mai 2024.pdf; Essence - rapport Clark 17 mai 2024.pdf

PVI

**QUÉBEC - ENTREVUE - IL N'Y A PAS ASSEZ DE CONCURRENCE SUR LE PRIX DE L'ESSENCE DANS LA RÉGION DE QUÉBEC. PIERRE FITZGIBBON A RENDU PUBLIC UN RAPPORT. L'EXPERT A RECOMMANDÉ D'ÉLIMINER LE PRIX PLANCHER. LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'ALLER DE L'AVANT CONTRE LA MESURE QUI EXISTE DEPUIS 1997. ON VOULAIT ALORS PROTÉGER LES DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS. LES MARGES DE PROFITS DES DÉTAILLANTS ONT AUGMENTÉ DANS LA RÉGION DE QUÉBEC. SAMUEL POULIN ESPÈRE QUE LES PRIX SERONT À LA BAISSE EN RETIRANT LE PRIX PLANCHER. IL DEVRAIT Y AVOIR DE LA COMPÉTITION ENTRE LES ESSENCERIES. LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA CONCURRENCE DEVRA FAIRE SON TRAVAIL. LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE VA CRÉER UN SYSTÈME POUR CONNAÎTRE LES PROFITS. LES BANNIÈRES POURRONT MIEUX VOIR LE MARCHÉ. SAMUEL POULIN SOULIGNE QUE BAISSER LES TAXES NE VA PAS FAIRE BAISSER LES MARGES DE PROFIT. IL AFFIRME QUE SON GOUVERNEMENT A FAIT BAISSER LE FARDEAU FISCAL DES QUÉBÉCOIS. LE CHANGEMENT VERS LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES RESTE MODÉRÉ. LE PROJET DE LOI SUR L'ÉNERGIE SERA DÉPOSÉ EN JUIN. DES MODIFICATIONS SUR LE PRIX PLANCHER POURRAIT ARRIVER À L'AUTOMNE./ LES ANIMATEURS SENTENT LE DÉPUTÉ SAMUEL POULIN SINCÈRE.**
**Intervenant(s):** SAMUEL POULIN, DÉPUTÉ CAQ
**Émission RADIO :** TRUDEAU-LANDRY
**Station:** CJMF (93,3), QUÉBEC
**Animateur:** JÉRÔME LANDRY/ JONATHAN TRUDEAU
**Durée:** 00:12:00
**Date:** 2024-05-16
**Code nouvelle: 1-CJMF10-14905181**
https://www.fm93.com/audio/626228/samuel-poulin-nous-avons-l-intetnion-d-abolir-le-prix-plancher-de-l-essence

**MONTRÉAL - ENTREVUE : APRÈS AVOIR RENDU PUBLIQUE UNE ÉTUDE SUR LE MARCHÉ DE LA VENTE AU DÉTAIL DE L'ESSENCE AU QUÉBEC, LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, PIERRE FITZGIBBON, VEUT METTRE FIN AU PRIX PLANCHER IMPLICITE SUR L'ESSENCE. QUÉBEC VA AUSSI OBLIGER LES DÉTAILLANTS À AFFICHER LEURS PRIX QUOTIDIENNEMENT SUR LE SITE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE. GÉRALD FILLION EN DISCUTE AVEC JEAN-THOMAS BERNARD, PROFESSEUR ÉMÉRITE, DÉPARTEMENT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE, UNIVERSITÉ D'OTTAWA. CELUI-CI PARLE DES ÉCARTS DE PRIX ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO ET DIT QUE L'IDÉE DE LAISSER DE CÔTÉ LES PRIX PLANCHERS SONT UNE EXCELLENTE IDÉE.**
**Intervenant(s):** JEAN-THOMAS BERNARD, PROFESSEUR ÉMÉRITE, DÉPARTEMENT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE, UNIVERSITÉ D'OTTAWA
**Émission TELE :** ZONE ÉCONOMIE
**Station:** RDI, MONTRÉAL
**Animateur:** GÉRALD FILLION
**Durée:** 00:06:50
**Date:** 2024-05-16
**Code nouvelle: 1-RDI51-14905825**
https://ici.radio-canada.ca/rdi/zone-economie/site/episodes/917597/essence-prix-pompe-plancher-concurrence-collusion

**MONTRÉAL - ENTREVUE : LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, PIERRE FITZGIBBON, ENVISAGE D'ABOLIR LE PRIX PLANCHER DE L'ESSENCE POUR ENCOURAGER LA CONCURRENCE ET POTENTIELLEMENT RÉDUIRE LES COÛTS POUR LES CONSOMMATEURS, UNE MESURE RECOMMANDÉE PAR UN EXPERT MANDATÉ. AU MICRO DE PATRICK LAGACÉ, ÉCOUTEZ PIERRE-OLIVIER PINEAU, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES À HEC MONTRÉAL, QUI EXPLIQUE QUE SA SUPPRESSION POURRAIT NE PAS ÊTRE BÉNÉFIQUE DANS TOUTES LES RÉGIONS, NOTAMMENT EN RAISON DE L'ABSENCE DE NOUVEAUX ACTEURS DANS LES MARCHÉS ÉLOIGNÉS. «C'EST UN GESTE UN PEU FUTILE, MAIS QUI EST LA SEULE RÉACTION QUE LE GOUVERNEMENT PEUT FAIRE À COURT TERME, PARCE QUE ÇA, LE GOUVERNEMENT PEUT EFFECTIVEMENT ENLEVER LE PRIX PLANCHER. C'EST QUELQUE CHOSE QUI PEUT ÊTRE FAIT. ÇA PEUT AIDER À LONG TERME POUR DES NOUVEAUX ACTEURS, POUR RENTRER, MAIS ÇA PEUT AUSSI PORTER PRÉJUDICE À DES PETITES STATIONS SERVICES EN RÉGION. MAIS DANS CE CAS-LÀ, LE GOUVERNEMENT VA VOULOIR RÉINTRODUIRE UN PRIX PLANCHER, PUIS ON VA REVENIR À LA CASE DÉPART.» DIT MR. PINEAU, QUI PARLE ÉGALEMENT DES TAXES SUR L'ESSENCE. (MENTION DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)**
**Intervenant(s):** PIERRE-OLIVIER PINEAU, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES À HEC MONTRÉAL
**Émission RADIO :** LE QUÉBEC MAINTENANT
**Station:** CHMP 98,5 FM (COGECO), MONTRÉAL

**Animateur:** PATRICK LAGACÉ
**Co-animateur:** CATHERINE BEAUCHAMP
**Durée:** 00:08:50
**Date:** 2024-05-16
**Code nouvelle: 2-COGECO10-14905617**
https://www.985fm.ca/audio/626302/abolir-le-prix-plancher-de-l-essence-efficace-pour-abaisser-le-cout-d-un-plein

---

**Jean-Pierre D'Auteuil** | Responsable des relations médias
Service des affaires publiques et des communications numériques
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
**418 691-5698**, poste **4868** - **1 866 680-1884** - **www.economie.gouv.qc.ca**